

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29105**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit des assurances

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Jean Moulin - Lyon 3

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Rédaction de contrat conformément aux règles du droit des assurances
Proposition de produits d'assurance
Instruction et règlement de dossier d'indemnisation
Gestion de la procédure de non-paiement des primes ou des cotisations
Traitement des réclamations et litiges
Défense et accompagnement des assureurs / assurés
Suivre la législation et la réglementation relatives aux assurances des personnes et des entreprises
Détecter les besoins du client et l'aider à établir son cahier des charges dans sa recherche de garantie la plus adaptée
Contrôler les propositions commerciales
Suivre les clients professionnels au quotidien
Mettre en place une relation client grâce à une bonne prise de contact
Informier et conseiller sur les produits d'assurance proposés à la clientèle
Bien exécuter les obligations d'information auxquels les professionnels de l'assurance sont soumis
Vérifier la recevabilité d'une demande d'indemnisation
Contrôler les procédures de traitement des contrats et des sinistres
Rédiger des notes d'analyse

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K65 Assurance : sociétés commerciales ou mutuelles ; cabinets de courtage ; agents généraux
M69-10 Activités juridiques : cabinets d'avocats
Cabinets d'audit de gestion des risques
Juriste d'assurances
Gestionnaire d'assurances
Rédacteur de contrats
Souscripteur grands comptes
Directeur département sinistres
Inspecteur commercial d'assurances
Inspecteur régleur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1107 : Indemnisations en assurances

C1109 : Rédaction et gestion en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur 4 semestres ; chacun d'entre eux permet de capitaliser 30 ECTS.
La première année est orientée sur les fondamentaux du droit de l'entreprise avec les modules suivants :

- Fiscalité de l'entreprise
- Droit comptable
- Droit international privé
- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence
- Contrats commerciaux
- Droit des entreprises
- Droit patrimonial de l'entrepreneur
- Droit pénal des affaires

Droit des assurances

Anglais

La deuxième année permet une spécialisation poussée dans le domaine des assurances avec les enseignements suivants

Le contrat d'assurance : régime général

Les assurances de dommages

Les assurances de personnes

La responsabilité civile générale

L'assurance automobile

L'assurance des professions de santé

Les assurances collectives

Contentieux de l'assurance

Droit des assurances approfondi

Droit européen des assurances

Responsabilité et assurances des entreprises

Les assurances dans le domaine de la construction

Droit international privé de l'assurance

Les entreprises d'assurance

Les intermédiaires d'assurance.

Ces enseignements sont regroupés en 5 UE qui représentent 52 ECTS

A la fin de la deuxième année 8 ECTS sont rattachés à la réalisation d'un stage et à la rédaction d'un mémoire

Un accès est possible en deuxième année après une première année de Master en droit même s'il ne s'agit pas d'une formation en Droit de l'entreprise

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury du diplôme est composé : - d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de chercheurs participant à la formation - et de professionnels qualifiés ayant contribué à la formation
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du diplôme est composé : - d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de chercheurs participant à la formation - et de professionnels qualifiés ayant contribué à la formation
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du diplôme est composé : - d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de chercheurs participant à la formation - et de professionnels qualifiés ayant contribué à la formation
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé: d'une majorité d'enseignants-chercheurs et de personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 juin 2016 accréditant l'université Jean Moulin Lyon3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux
Arrêté d'habilitation de 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret du 24 avril 2002.
Code de l'éducation L613-3 et L613-4.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle réalise chaque année une enquête sur l'insertion des diplômés 27 mois après la sortie de l'université
<http://www.univ-lyon3.fr/s-informer-sur-le-devenir-de-nos-diplome-e-s-481237.kjsp?rh=ins-vieeinfo&rf=1290596423423>

Autres sources d'information :

[Site de l'université](#)

[Site de l'IAL](#)

Lieu(x) de certification :

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Moulin
Institut des Assurances de Lyon (IAL)
50 Avenue Tony Garnier
69007 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Jean Moulin
Institut des Assurances de Lyon (IAL)
50 Avenue Tony Garnier
69007 Lyon

Historique de la certification :

L'Institut des Assurances de Lyon a été créé en 1973 dans le cadre de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon3.
Il bénéficie d'une collaboration très étroite avec les principaux acteurs du monde de l'assurance.